

# Réunion du Conseil Municipal

## Séance du vendredi 7 mars 2014

L'an deux mille quatorze et le vendredi sept mars à vingt et une heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel MEYNADIER, Maire de Rousses.

**Étaient présents :** Daniel MEYNADIER, Éliette VALAT, Claire GINIER, Élie COUDERC, Daniel GIOVANNACCI, Bernard ROUQUETTE, Jean Paul MARTIN, Serge GOUT.

**Absents excusés :** Johan VALMALLE

**Madame Éliette VALAT a été nommée secrétaire de séance.**

## ORDRE DU JOUR

Lecture et adoption du compte-rendu du 31 janvier 2014

### **Vote des Comptes Administratifs et de Gestion**

#### 1. Via Ferrata (Budget Annexe)

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 438,23		1 553,38	0,00	2 991,61
Opérations de l'exercice	519,96	652,00	3 025,09	5 044,00	3 545,05	5 696,00
<b>TOTAL</b>	519,96	2 090,23	3 025,09	6 597,38	3 545,05	8 687,61
Résultat de clôture		<b>1 570,27</b>		<b>3 572,29</b>		<b>5 142,56</b>
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	179,76	0,00
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>1 570,27</b>		<b>3 572,29</b>		<b>5 142,56</b>

Vote du compte Administratif à 7 voix pour. (Le Maire ne participe pas au vote)

Vote du compte de Gestion à l'unanimité

#### 2. Transport du Tapoul (Budget Annexe)

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		6 820,62		3 486,57		10 307,19
Opérations de l'exercice	123,92	1 615,78	15 223,89	17 277,42	15 347,81	18 893,20
<b>TOTAL</b>	123,92	8 436,40	15 223,89	20 763,99	15 347,81	29 200,39
Résultat de clôture		<b>8 312,48</b>		<b>5 540,10</b>		<b>13 852,58</b>
Restes à réaliser	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>8 312,48</b>		<b>5 540,10</b>		<b>13 852,58</b>

Vote du compte Administratif à 7 voix pour. (Le Maire ne participe pas au vote)

Vote du compte de Gestion à l'unanimité

### 3. Eau (Budget Annexe)

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		22 623,88		5 393,00		28 016,88
Opérations de l'exercice	8 416,90	13 774,80	13 231,66	12 802,09	21 648,56	26 576,89
<b>TOTAL</b>	<b>8 416,90</b>	<b>36 398,68</b>	<b>13 231,66</b>	<b>18 195,09</b>	<b>21 648,56</b>	<b>54 593,77</b>
Résultat de clôture		<b>27 981,78</b>		<b>4 963,43</b>		<b>32 945,21</b>
Restes à réaliser	4 093,33	NEANT	NEANT	NEANT	4 093,33	NEANT
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>		<b>23 891,45</b>		<b>4 963,43</b>		<b>28 851,88</b>

Vote du compte Administratif à 7 voix pour. (Le Maire ne participant pas au vote)

Vote du compte de Gestion à l'unanimité

### 4. Commune (Budget Principal)

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		34 055,47		15 064,69		49 120,16
Opérations de l'exercice	214 234,21	157 425,40	131 131,65	149 989,01	345 365,86	307 414,41
<b>TOTAL</b>	<b>214 234,21</b>	<b>191 480,87</b>	<b>131 131,65</b>	<b>165 053,70</b>	<b>345 365,86</b>	<b>356 534,57</b>
Résultat de clôture	<b>22 753,34</b>			<b>33 922,05</b>		<b>11 168,71</b>
Restes à réaliser	22 219,92	32 000,00	0,00	0,00	22 219,92	32 000,00
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>12 973,26</b>			<b>33 922,05</b>		<b>20 948,79</b>

Vote du compte Administratif à 7 voix pour. (Le Maire ne participe pas au vote)

Vote du compte de Gestion à l'unanimité

## Décision Modificative Eau

La décision modificative n'étant pas nécessaire, le conseil décide de ne pas la prendre.

## Lozère Ingénierie

L'ATESAT n'étant pas renouvelée, le Conseil Général a décidé en décembre dernier de créer une agence technique départementale destinée à accompagner les collectivités du territoire lozérien. Cette agence dénommée « Lozère Ingénierie », est un établissement Public Administratif, chargé d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du Département qui auront adhéré, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier sur leur demande. L'adhésion à cette agence est soumise à cotisation. Cette dernière devrait être de l'ordre de 100 € pour 2014 pour Rousses.

Le conseil Municipal approuve les statuts de l'Agence « Lozère Ingénierie » et **décide d'adhérer à Lozère Ingénierie** et s'engage à verser la contribution annuelle correspondante. Celle-ci sera calculée, dès approbation par le Conseil d'Administration, sur la base du protocole financier annexé aux présents statuts. Il désignera la personne qui représentera la commune au sein des instances décisionnelles après les élections municipales.

## Compétence Communauté de Communes Tarnon Mimente

Suite à la délibération du 02/12/2013 de la communauté de communes Cévenoles Tarnon Mimente pour prendre la compétence Tourisme, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents délibère favorablement pour transférer les compétences suivantes :

- Accueil, information des touristes et promotion touristique
- Information, conseils, formation des prestataires touristiques
- Observation touristique
- Coordination des partenaires touristiques

## Rapport CLECT (cc Tarnon Mimente)

Après lecture du Rapport 2014 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), le conseil adopte celui-ci à l'unanimité.

### Questions diverses

**Redécoupage cantonal :** Suite à la délibération prise lors du dernier conseil sur le redécoupage cantonal, le Préfet nous a adressé un courrier nous informant que les communes n'ont pas compétences à donner leur avis sur le sujet.

**École :** Le Maire informe les conseillers de la réunion du 21 février dernier avec le Préfet, la sous-préfète de Florac, le Directeur de cabinet du préfet et la personne assurant l'intérim de la Directrice de l'Académie de l'éducation National de la Lozère.

**Facturation Eau Chantier :** Afin d'entériner une décision déjà prise il y a plusieurs années, Monsieur le maire propose de délibérer sur un cadre bien défini concernant la non facturation de l'eau de chantier. Le Conseil Municipal décide de ne pas facturer la consommation d'eau pour **les constructions neuves et les anciennes bâtisses réhabilitées** en habitations. Les locaux réhabilités ne devront **pas posséder de compteur** de la commune afin de pouvoir y prétendre. Afin de prévenir des éventuels problèmes de facturation, pour les constructions ou les réhabilitations, un relevé des compteurs devra être effectué systématiquement dès que les locaux seront habitables.

**Assurance Statutaire :** Arrivant à la fin de la convention avec la CNP (31 décembre 2014), le centre de Gestion envisage une consultation pour la passation d'un contrat de groupe. Pour cela il faut que la commune décide si elle veut y participer afin d'avoir le choix plus tard d'adhérer ou non au contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel. Le conseil décide à l'unanimité d'y participer, afin de préserver son droit d'adhésion ou de non-adhésion à partir du 1er janvier 2015.

**Facturation Plastification :** Le conseil décide de facturer 1 € la feuille de plastification. Le montant sera rajoutée à la facture des photocopies éventuelles.

**Organisation des Élections :** Cette organisation sera valable pour les 2 tours des élections municipales du 23 et 30 mars 2014.

Président : Daniel MEYNADIER

Suppléante : Éliette VALAT

Assesseurs Titulaires : Claire GINIER, Jean-Paul MARTIN, Daniel GIOVANNACCI, Élie COUDERC

Assesseurs Suppléants : Serge GOÛT, Bernard AEBERHARD, Michel AGRINIER

Secrétaire : Bernard ROUQUETTE

Heures	Bureau de Vote
8h - 10h	Bernard ROUQUETTE, Bernard AEBERHARD
10h - 12h	Jean-Paul MARTIN, Claire GINIER
12h - 14h	Daniel GIOVANNACCI, Serge GOÛT
14h - 16h	Élie COUDERC, Michel AGRINIER
16h - 18h	Daniel MEYNADIER, Éliette VALAT

La séance est levée à minuit quarante-cinq.